



# VOS COMMERCANTS DENAISIENS VOUS SOUHAITENT DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

## RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre des manifestations des fêtes de fin d'année une loterie.

### **Du 14 au 31 Décembre 2024**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 résidant en France métropolitaine.

**Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.**

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 14 au 31 Décembre 2024 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

### **LE JEU**

Il faut remplir le ticket valigé par le commerçant participant à l'opération **intégralement** et immédiatement et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Les tirages au sort auront lieu dans les boutiques pour les paniers festifs et les coffrets « La Denaisienne » ou coffret soft les 2 et 3 janvier 2025, le tirage au sort des gros lots aura lieu le 7 janvier 2025 à la Ch'tite Cave (124 rue de Villars à Denain).

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse chez le commerçant où ils auront gagné pour récupérer leur panier festif ou coffret « La Denaisienne ». Pour les gagnants des gros lots : les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse à La Ch'tite Cave (124 rue Villars à Denain).

**Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)**

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont disponibles sur le site de l'Union du Commerce : [www.commerce-denain.com](http://www.commerce-denain.com)

### **A GAGNER :**

- 1 panier festif d'une valeur de 36 € (1 par commerçant)
- 1 coffret « La Denaisienne » ou 1 coffret soft d'une valeur 19,40 € (1 par commerçant)

**Au tirage au sort final :**

- 1 voyage d'une valeur de 1 500 €
- 1 playstation 5 d'une valeur de 450 €

**Tout lot non réclamé avant le 31/01/2025 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.**

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).